
Délibération du Comité Syndical n° 2020/09/10-02

Séance du 10 SEPTEMBRE 2020

Objet : **ÉLECTIONS – élection des membres de la Commission Permanente d'Appel d'Offres – conditions de dépôt des listes**

membres en exercice :	83
membres présents :	60
pouvoirs :	21
membres votants :	81
votes pour :	81
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200910-2020-09-10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

L'an deux-mille-vingt, le 10 septembre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 3 septembre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	X
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	X
12		T	Jacques	DELLERIE	X
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	Ex.
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex.
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Patrick	CHAUVET	X
48		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
49		T	Léon	BACHELOT	Ex.
50		T	François	CAPET	X
		S	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	Ex.
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	X
	S	Annie	PIMONT	X	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	X
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e), Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
3	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
4	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
5	Antoine MAUGER	10	Chantal COTTEREAU	10
6	Gérard LEPEUPLE	10	Didier DEPOORTERE	10
7	Jean-Marie JEANNE	1	Yannick PRIGENT	1
8	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16
9	Eric CARPENTIER	7	Jean-Louis LUC	7
10	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
11	Gilles DUVAL	4	Gérard GOUPIL	4
12	Virginie LUCOT AVRIL	13	Jean-Pierre DELOBEL	13
13	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
14	Didier TERRIER	3	Philippe CORDIER	3
15	Stéphane MASSE	6	Jean-François BLOC	6
16	Franck FOIRET	5	Daniel LEGROS	6
17	Daniel GRESSENT	7	Yves LOISEL	16
18	Eric HERBET	16	François DUPUIS	16
19	Christophe FROMENTIN	11	René GUEUDIN	11
20	Guillaume PERUISSET	5	André-Pierre BOURDON	5
21	Pierre SORIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/09/10-02

OBJET : ÉLECTIONS – élection des membres de la Commission Permanente d'Appel d'Offres – conditions de dépôt des listes

VU :

- L'article L 1414-2 du CGCT qui implique la création d'une Commission d'Appel d'Offres,
- L'article L 1411-5 du CGCT qui précise que cette commission est présidée par le président du SDE76 et comporte cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein selon le système de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, ainsi que cinq membres suppléants élus dans les mêmes modalités.
- L'article D 1411-5 du CGCT qui précise qu'une première délibération doit fixer les conditions de dépôt des listes.

CONSIDÉRANT :

Monsieur le Président rappelle que nos prochains marchés ou la passation d'avenant sur un de nos marchés de travaux en cours, nécessite la mise en place d'une commission d'appel d'offres. Au vu de la régularité et du nombre de marchés à passer chaque année, il propose que cette commission soit permanente pour toute la durée du présent mandat.

PROPOSITION :

Monsieur le Président propose que :

- les listes soient déposées auprès du président du SDE76, au plus tard jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection,
- les listes puissent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Président précise également que :


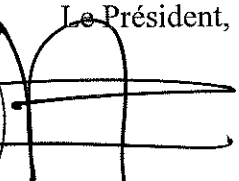
- le vote sera à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- en cas d'égalité de restes, le siège reviendra à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- en cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

A l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- **ADOpte** les conditions de dépôt des listes,
- **DEMANDE** que l'élection soit mise à l'ordre du jour du prochain comité syndical,
- **PRECISE** que cette commission sera permanente pour toute la durée du présent mandat,
- **PRECISE** qu'il est pourvu au remplacement du titulaire de la commission par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.

